



DÉLIBÉRATION

du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>17 SEP. 2025</u> Publiée, le <u>17 SEP. 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.5.16	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création de postes dans le cadre des avancements de grade</i>

Madame le Maire expose au Conseil municipal que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires (ancienneté dans leur grade actuel et examen professionnel) pour bénéficier d'un avancement de grade en 2025.

Madame le Maire propose donc considérant la valeur professionnelle, la manière de servir, l'investissement dans les missions qui sont confiées aux agents concernés et considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité, de créer sept postes d'avancement.

Les agents concernés seront ensuite nommés dans leur grade d'avancement par arrêté du Maire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité ;

Considérant l'avis du Bureau Municipal ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 4 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► SUPPRIME à compter du 1^{er} octobre 2025 :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,5/35^{ème}) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet à la crèche,
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services administratifs,
- ✓ 1 poste de rédacteur à temps complet aux services administratifs,

- ✓ 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (31/35^{ème}) au relais petite enfance,
- ✓ 1 poste d'attaché à temps complet aux services administratifs.

► **CRÉE** simultanément :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28,5/35^{ème}) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet à la crèche,
- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à l'accueil périscolaire et de loisirs,
- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet aux services administratifs,
- ✓ 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services administratifs,
- ✓ 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (31/35^{ème}) au relais petite enfance,
- ✓ 1 poste d'attaché principal à temps complet aux services administratifs.

► **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

